

224C0819  
FR0010220475-FS0389

5 juin 2024

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**ALSTOM**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 juin 2024, la société de droit de l'état du Delaware The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 mai 2024, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALSTOM et détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 21 419 753 actions ALSTOM représentant autant de droits de vote, soit 5,57% du capital et des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

|  | <b>Actions et droits de vote</b> | <b>% capital et droits de vote</b> |
|--|----------------------------------|------------------------------------|
| Goldman Sachs International                  | 20 595 410                       | 5,36                               |
| Goldman Sachs Bank Europe SE                 | 703 099                          | 0,18                               |
| Goldman Sachs Asset Management, L.P.         | 71 924                           | 0,02                               |
| Goldman Sachs & Co. LLC                      | 25 624                           | 0,01                               |
| Goldman Sachs Asset Management International | 23 696                           | 0,01                               |
| <b>Total The Goldman Sachs Group, Inc.</b>   | <b>21 419 753</b>                | <b>5,57</b>                        |

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ALSTOM hors marché, au résultat de laquelle l'exemption de *trading* ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

À cette occasion, la société Goldman Sachs International a franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 6 522 993 actions ALSTOM (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 5 843 809 actions ALSTOM résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions ALSTOM et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions ;
- 148 411 actions ALSTOM résultant de la détention de 3 contrats « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'entre le 20 décembre 2024 et le 20 juin 2025, aux prix unitaires compris entre 16,03 € et 33,95 € ; et
- 530 773 actions ALSTOM résultant de la détention de 3 contrats « *put option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'entre le 21 mars 2025 et le 19 décembre 2025, à des prix unitaires compris entre 11,32 € et 15,09 €.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 384 291 068 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 12 553 657 actions ALSTOM (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 614 548 actions ALSTOM résultant de la détention de 104 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 21 juin 2024 et 31 décembre 2030, à des prix unitaires compris entre 3,47 € et 28,29 € ; et
- 11 939 109 actions ALSTOM résultant de la détention de 87 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 14 juin 2024 et le 31 janvier 2039.

---